

Environnement : Déchets alimentaires : la collecte arrive au Val

Depuis janvier 2023, la collecte des déchets alimentaires est progressivement déployée dans les huit villes de Grand Paris Seine Ouest. En mars, c'est au tour du quartier du Val d'adopter ce nouveau geste de tri.

Publié le 31/01/2025 – Mis à jour le 24/03/2025



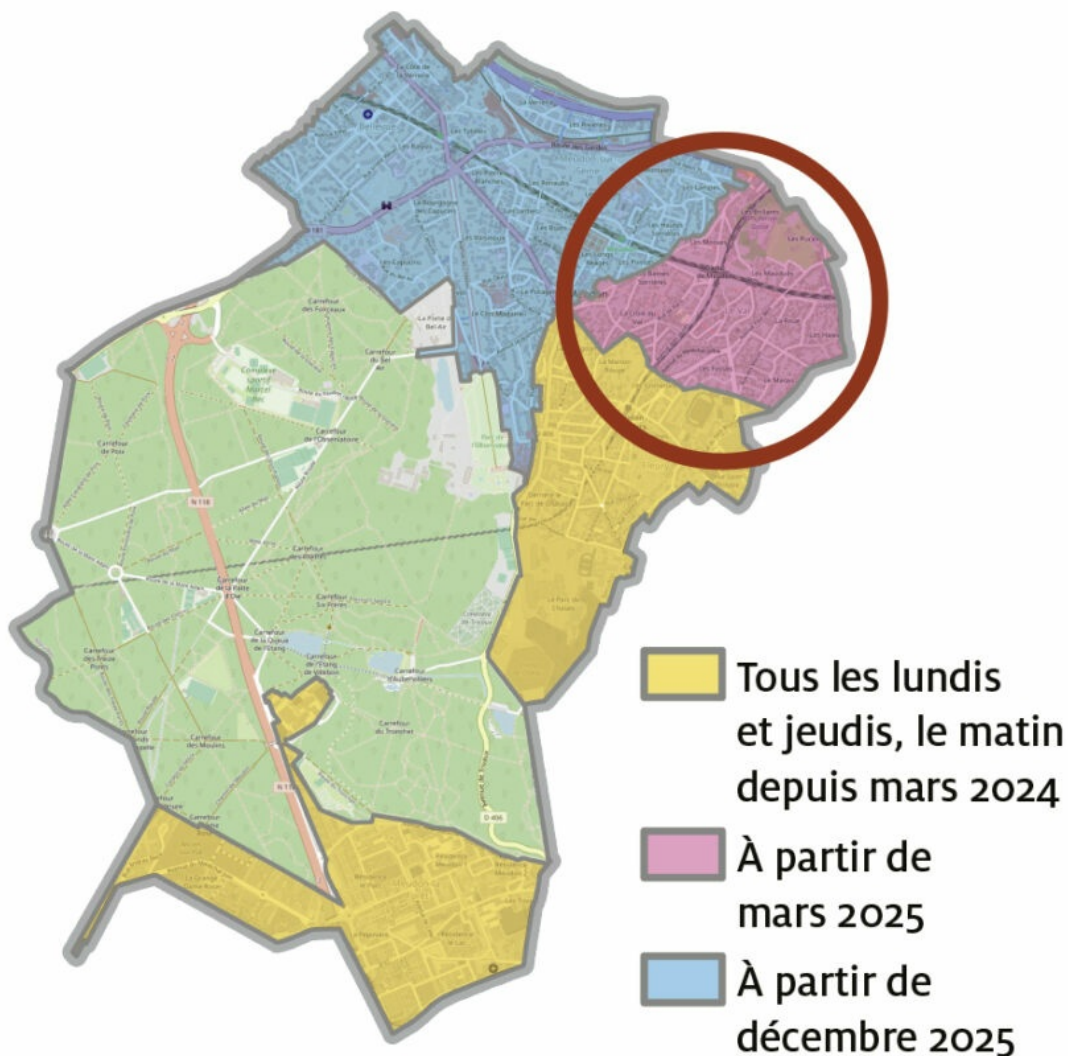
Quand sont collectés les déchets alimentaires ?

À partir du **lundi 31 mars**, le bac marron est collecté chaque lundi et jeudi matin dans le quartier du Val. Les ordures ménagères ne sont plus collectées qu'une fois par semaine au lieu de deux : consultez votre nouveau calendrier de collecte sur seineouest.fr/dechets

Comment savoir si je suis concerné ?

Les foyers concernés ont reçu un courrier pour les avertir de cette nouvelle collecte. Des éco-animateurs ont distribué des bacs marron, bioseaux, sacs compostables et guide de tri des déchets alimentaires en février.

**Voir la
carte**



Que dois-je faire

Vous pouvez jeter dans votre bioseau avec son sac compostable : épluchures, coquilles d'œufs, restes de viandes et poissons, fruits et légumes, sauces, pain, coquillages, produits laitiers, thé (avec ou sans sachet), café (avec ou sans filtre), serviettes, essuie-tout, et bien plus encore. Les produits périmés et sans emballage sont également acceptés. Par contre, pas de sacs en plastique !

Et après

Grand Paris Seine Ouest collecte les bacs marron une fois par semaine, entraînant la suppression de la collecte d'ordures ménagères (bac gris) du même jour.

Comment ça marche ?

Les restes de nos assiettes produisent de l'énergie renouvelable par méthanisation pour se substituer aux énergies fossiles. Ils sont aussi utilisés pour fabriquer un compost limitant le recours aux engrais chimiques.

Quel est l'enjeu ?

Une tonne d'ordures ménagères incinérée coûte 109 €, alors que la méthanisation ne revient qu'à 25 € la tonne. (source Syctom)

Collectes

128 tonnes

Poids de déchets qui ont évité l'incinérateur en 2024

Gérer ses déchets

Je trie



Information de contact


Ville de **Meudon**

Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30*

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40